



SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne

SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : sud.loirecentre@free.fr Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : www.sudbpc.com Facebook : Sud BPCE

Union
syndicale
Solidaires

Le 25 Septembre 2020

TÉLÉTRAVAIL : SUD-Solidaires met de la clarté là où la Direction met de la confusion ...

La direction a essayé d'enfermer les syndicats dans une chambre d'écho !

Depuis le 22 septembre, des discussions se sont engagées entre la direction et les syndicats sur le télétravail. **L'idée, pour SUD-Solidaires, est de déboucher sur un accord sur le télétravail et travail sur site distant avant la fin d'année.** Derrière la vitrine du « dialogue social », la Direction a voulu imposer sa méthode de négociation en liant le télétravail au forfait-jours de certains Directeurs d'Agences : Il y a plus d'un an, l'ensemble des syndicats avait refusé, à juste titre, la mise en place du forfait-jours pour les DA. SUD-Solidaires avait alors expliqué, par voie de tract, pourquoi le forfait-jours pouvait nuire gravement à la santé des salariés. D'ailleurs, ce n'est pas SUD-Solidaires qui le dit : **« le recours au forfait-jours est jugé contraire aux engagements internationaux de la France. Le Comité Européen des Droits Sociaux le considère dangereux pour la santé, en raison de la durée excessive du travail hebdomadaire autorisée et de l'absence de garanties de repos suffisantes. C'est une violation du droit à une rémunération équitable car il neutralise les heures supplémentaires ».**

Pour illustrer ce propos, **BPCE a récemment écopé de 280 000 € d'amende pour ne pas avoir assuré à ses cadres onze heures de repos entre deux journées.** Après deux heures de discussion à n'en plus finir, la Direction semble avoir retrouvé la raison et accepterait de dissocier le télétravail du forfait-jours...

Télétravail: Négociation ou vente additionnelle !



Pour SUD-Solidaires, le télétravail, c'est oui mais bien encadré et négocié ...

Avec le confinement, ce n'est pas du télétravail que nous avons connu mais du travail à domicile. De nombreux collègues ont dû quitter l'entreprise pour se retrouver à la maison avec ordinateur, clavier, écran et souris du jour au lendemain. Installés où c'était possible, avec ou sans enfants à surveiller, les ressentis ont été divers et variés. **Une chose est sûre, il y aura un avant et un après Covid dans le monde du travail, et à Loire Centre ?**

Le télétravail continue de gagner du terrain dans les entreprises, car il répond à la fois à l'aspiration des salariés en conciliant vie professionnelle et vie personnelle, **et au souhait des employeurs en améliorant la qualité de vie au travail.**

Le télétravail doit devenir une organisation du travail à part entière et est à concevoir collectivement. Le télétravail aura pour enjeu de faire évoluer toute l'organisation de l'entreprise et non à ajuster l'activité de certains profils ou à améliorer l'attractivité de certains métiers. Si la négociation d'un accord collectif n'est désormais plus obligatoire pour mettre en place ce mode d'organisation du travail, elle est toutefois vivement conseillée pour éviter les litiges et les dérives.

Encadrer strictement cette nouvelle organisation du travail par un accord spécifique est pour SUD-Solidaires indispensable pour prévoir :

- ✓ Le périmètre d'application de l'accord,
- ✓ Les conditions d'éligibilité au télétravail,
- ✓ Les conditions de passage en télétravail en cas de pandémie,
- ✓ Le lieu d'exécution du télétravail,
- ✓ L'assurance du lieu de télétravail,
- ✓ L'organisation du télétravail,
- ✓ La procédure de passage en télétravail,
- ✓ L'accès au télétravail pour des salariés en situation de handicap,
- ✓ Les conditions de retour à une exécution sur site,
- ✓ Les modalités de contrôle du temps de travail / horaires de travail,
- ✓ L'équipement mis à la disposition du salarié,
- ✓ La prise en charge des coûts liés au télétravail,
- ✓ Un article sur l'hygiène, santé et sécurité,
- ✓ Le droit à la déconnexion,
- ✓ La confidentialité et protection des données,
- ✓ Les droits collectifs et l'égalité de traitement, la formation et l'assistance.

La Direction doit venir à la prochaine réunion prévue le 16 octobre prochain avec des propositions. Pour SUD-Solidaires, nous continuerons à porter nos revendications en s'appuyant sur les attentes des salariés et dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Vos représentants SUD-Solidaires : Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSALUT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUE - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires